

Délibération : N°2023-03-14 : 02

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 14 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2022.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 18

Pour : 18 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

le procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2022 avec 18 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 14 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

